

Séance du mardi 19 mai 2020 à 20h00
à la salle des Fêtes

Sous la Présidence de Madame Ariane Vittet, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 février 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine du 11 janvier 2020 et vote.
7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 25/2020 relatif à l'approbation du volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois et vote.
8. Annonce du retrait de la motion déposée par Madame Carole Béati : Sauvegarde du patrimoine immobilier et de la vie sociale villageoise en achetant le restaurant de l'Auberge.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Appel de sortie.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 37 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents. Les absents sont : MM. Alvarez Stéphane, Deriaz Gilles, Melchior Sandro et Von Ow Armin.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 février 2020.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

3. Communications du Bureau.

La Présidente informe que la séance du Conseil Communal prévue le 2 juin est annulée. Elle informe aussi que la séance initialement prévue le 24 juin est avancée au mardi 23 juin 2020 à 19h. Le lieu sera décidé ultérieurement en fonction des directives liées au COVID-19.

Madame Ariane Vittet informe également que la course du Conseil est annulée pour cette année à cause des circonstances actuelles et s'en excuse.

La Présidente demande aux personnes qui prennent la parole de bien vouloir parler à haute et intelligible voix.

4. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur le Syndic Julien Cuérel.

Ce dernier informe que :

- Les places de jeux sont réouvertes.
- Les travaux de l'Hôtel-de-Ville vont redémarrer début juin. La conséquence est que quelques semaines ou mois sont perdus sur l'ensemble des travaux. Il y avait de la marge sur l'ensemble de l'Hôtel-de-Ville mais pas pour la garderie. L'ouverture aura semble-t-il lieu à la rentrée scolaire d'octobre voir au 1er janvier 2021. Entre temps la halte jeux continue à faire le joint.
- La Municipalité a participé à un projet d'informations. Le panneau de l'Hôtel-de-Ville a été changé. Le Projet patrimoine au fil de l'eau a lancé ce projet dans le but de prestations de réinsertion professionnelle et dans ce cadre le responsable avait un projet de mise en valeur de certaines richesses patrimoniales de la région d'Orbe et environs. A Baulmes il y a notamment des fouilles archéologiques qui avaient été faites dans les années 70. Donc cette association a mis ces éléments en valeur sur un site internet et ils ont fait des panneaux dont celui de l'Hôtel-de-Ville. Un deuxième sera mis vendredi au début du chemin menant à la Tourbière. La Commune a participé à la hauteur de Fr. 1000.00 environ.
- Dans les travaux faits à la salle des Fêtes, le beemer et l'écran ont été installés et donnent satisfaction. Les travaux sont terminés.
- Concernant le Coronavirus, la Municipalité a dû faire preuve de beaucoup d'adaptation et d'organisation. Les directives étaient données pratiquement au jour le jour et ceci demandait une certaine réactivité de la part de tous ce qui n'était pas évident à gérer. La Municipalité a fait de son mieux et tient à remercier les personnes qui ont apporté leur soutien à la population et qui continuent ainsi que les employés communaux qui ont fait preuve de flexibilité et d'ouverture.

La Municipalité a maintenant la volonté d'aider les commerces et entreprises locales qui offrent à notre population un confort nécessaire et de proximité. Ils proposent donc par le biais du préavis n° 28/2020 de faire un bon de Fr. 50.00 pour chaque habitant de Baulmes. Les détails figurent dans le préavis. Cela permettra d'aider ceux qui sont en difficultés financières à la suite de la fermeture due au coronavirus et ainsi de donner une aide à tous les citoyens.

La Municipalité est remerciée pour ces communications.

5. Liste des prochains préavis.

Madame Ariane Vittet rappelle que le préavis no 28/2020 a été déposé et que ce sera à la Commission des Finances de rapporter.

6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine du 11 janvier 2020 et vote.

La parole est donnée à Madame Françoise Monnier, Présidente de la commission, pour la lecture de son rapport.

Observation n° 1 :

La Municipalité précise que les panneaux seront posés d'ici une dizaine de jours.

La Commission de gestion refuse la réponse car ils craignent que ces panneaux ne soient toujours pas posés dans 10 jours.

Madame Françoise Monnier trouve navrant que pour quelques panneaux à poser, depuis le temps que c'est demandé, cela n'ait pas pu se faire.

Monsieur Olivier Mettraux répond qu'il s'agit de quelques panneaux, mais qu'il y a passablement de travail derrière mais il confirme qu'ils seront posés ces prochains jours.

Observation 2 :

La commission de gestion accepte la réponse.

Observations 3 et 4 :

La commission de gestion accepte les réponses.

Lecture de la fin du rapport est faite.

La Présidente ouvre une discussion.

Monsieur Claude Deriaz demande si le problème en lien avec les étagères à bois a été réglé.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond que ça n'a pas été réglé. Il y a une facture de Fr. 24'000.00 qui n'a pas encore été réglée et qui ne le sera pas tant qu'une solution au problème n'aura pas été trouvée. Et s'il le faut, les employés communaux régleront le problème des tôles et l'entreprise ne sera pas payée.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Madame Ariane Vittet donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

En conclusion, la Commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations formulées par la Commission,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2019
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 25/2020 relatif à l'approbation du volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord Vaudois et vote.

Monsieur Domenico Giannini, Président de la commission, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Benoît Perusset demande avec quelles mesures le dynamisme pourrait être garanti ? Il demande également si une fois le volet accepté, les décisions seront prises sans qu'on ne puisse plus intervenir ?

Monsieur Julien Cuérel répond qu'en tant que Centre local, à Baulmes il y a des commerces, des industries ou des entreprises ainsi que des habitations qui peuvent s'installer. C'est ce que ce volet signifie. C'est une chance pour Baulmes d'avoir été reconnu Centre local car ça lui donne un poids notamment pour les écoles, les transports, etc... Ce plan directeur permet une vision sur l'ensemble de la région et à la place que les communes s'arrangent entre elles, tout est défini dans les grandes lignes grâce à ce plan directeur. Il n'y a pas de mesures contraignantes dans ce plan directeur.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Cette dernière donne lecture des conclusions du préavis à savoir :

- d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord vaudois.

Le préavis no 25/2020 est accepté à une large majorité (4 abstentions et 1 avis contraire).

Une discussion est ouverte sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

8. Annonce du retrait de la motion déposée par Madame Carole Béati : Sauvegarde du patrimoine immobilier et de la vie sociale villageoise en achetant le restaurant de l'Auberge.

Madame Ariane Vittet donne lecture de la lettre reçue.

Elle ouvre ensuite la discussion.

Monsieur Luc Pillevuit précise que suite à la dernière séance, la Commission s'est réunie pour traiter cet objet. Lors de cette séance, Monsieur le Syndic était présent et tout le monde s'est déplacé à l'Auberge où ils ont été reçus par les propriétaires ainsi que leur Agent d'Affaires.

Une discussion ouverte entre tous a eu lieu.

Les propriétaires ont confirmé que l'Auberge est toujours à vendre et qu'elles sont soucieuses de remettre leur établissement de préférence à un restaurateur. Peu de propositions sérieuses leur sont parvenues à ce jour. Aujourd'hui, pressées de finaliser la vente pour des raisons de santé, il ne serait pas exclu qu'elles vendent à un promoteur pour une transformation complète.

La mise en vente est de Fr. 1'650'000.00 sans le mobilier. Avec son aménagement il faut compter Fr. 1'800'000.00. Avec les travaux de réfection, les frais de notaire, etc... nous arrivons à un budget minimum de 2 millions. Un loyer mensuel a donc été estimé par la Municipalité entre Fr. 5'000.00 et Fr. 6'000.00 habitation et surface commerciale comprises. Cette dernière estime ce montant trop élevé pour Baulmes.

Vu les chances assez faibles de faire accepter cette motion au sein du Conseil, Madame Carole Béati a retiré sa motion pour éviter de classer définitivement cette affaire et d'être dans l'impossibilité d'en rediscuter après le vote d'un préavis.

Ce message est le dernier rempart à trouver ensemble une solution pour ne pas perdre définitivement ce patrimoine, cette vitalité de commerce et de lien social à Baulmes. Une discussion sur cette vente avec une présentation pourrait être organisée dans les Combles de l'Auberge avec une invitation à l'ensemble de la population du village. Peut-être qu'à ce moment-là des idées ou projets de particuliers pourraient se faire connaître. Une Association pourrait même se créer porteuse d'un nouveau projet.

Sous cette forme et après discussion avec la Municipalité, cette dernière pourrait rentrer en matière et aider à organiser cette soirée d'informations. Si des personnes se sentent concernées par cet établissement elles peuvent prendre contact et aller discuter avec Monsieur Luc Pillevuit.

Monsieur Romain Schmidt demande si un document mentionnant les alternatives possibles et autres idées a été fait.

Monsieur Luc Pillevuit répond qu'il y a eu une analyse de la part de la Municipalité qui a été étayée et très bien faite qui a mené au retrait de la motion en lien avec les informations énoncées ci-dessus.

Madame Brigitte Lattion demande si la Commune a la possibilité de faire quelque chose pour interdire une éventuelle vente.

Monsieur Luc Pillevuit confirme que nous ne pourrions rien faire et qu'elles sont pressées pour vendre.

Madame Brigitte Lattion s'inquiète car avec COVID-19 il lui semble compliqué de réunir rapidement tout le village.

Monsieur Romain Schmidt se demande si cet établissement volumineux est changé en appartements, il y aurait un certain nombre de places de parcs nécessaires et il se demande où est-ce qu'il y aurait la place pour les faire. Et il pense que ça pourrait être un angle d'attaque pour contrer la vente.

Monsieur Julien Cuérel répond que tout projet de rénovation ou de construction fait l'objet d'une demande de permis de construire et que des dérogations sont possibles.

Monsieur Julien Cuérel précise qu'à son avis, vu la demande qu'il y a aujourd'hui sur le marché immobilier, si ce bien est à vendre depuis bien plus d'une année, c'est qu'il doit y avoir une raison. Il annonce que la moyenne des loyers dans le Canton est autour des Fr. 3'000.00 à 4'000.00 et considère que la Commune n'a pas à payer le prix fort pour ce bien s'il ne le vaut pas.

Monsieur Grégory Perusset demande s'il n'y aurait pas possibilité de négocier le prix pour la Commune.

Monsieur Julien Cuérel lui répond que la possibilité de négociation est de Fr. 0.00. Il en prend pour témoins les membres de la commission présents lorsqu'il en a parlé avec les propriétaires.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

9. Divers et propositions individuelles

Madame Carmen Perusset demande à la Municipalité si elle a connaissance de la consommation d'alcool pendant les heures de travail des employés communaux. Elle se demande comment cela se passerait s'il y avait un accident sous l'emprise de l'alcool pendant les heures de travail, qui serait responsable, etc....

Monsieur Julien Cuérel répond que la gestion des employés communaux regarde la Municipalité et il ne va pas en discuter lors de cette séance. La Municipalité fait au mieux.

Monsieur Eric Deriaz demande à la Municipalité s'il serait possible de mettre en garde les nouveaux habitants sur les bruits possibles à Baulmes comme le clocher, le bétail qui pâture, etc.... et qu'ils doivent les accepter.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'en effet certaines personnes sont dérangées mais qu'il ne s'agit pas forcément des nouveaux habitants. Si une nouvelle construction se fait en bordure de zone à bâtir soit en bordure de zone agricole, la Municipalité a mis dans les permis de construire délivrés qu'il était possible qu'il y ait des bruits d'animaux et de cloches en bordure de la parcelle. La Municipalité y est donc attentive. Pour le reste, il y a un règlement et il faut s'y tenir pour favoriser le bon voisinage.

Madame Christine Hohl Moinat demande où en est la recherche de médecin pour le cabinet médical.

Monsieur Julien Cuérel lui répond qu'une personne était intéressée, qu'ils ont fait une visite du chantier qui est tombée aux alentours du 10 mars soit au début de COVID 19 et cette personne, vraisemblablement mobilisée, n'a pas donné de suite. Cette personne a été relancée la semaine passée. Il y a également une deuxième personne qui s'est manifestée la semaine passée, des discussions sont en cours.

Monsieur Claude Deriaz demande à la Municipalité qu'un chemin praticable soit fait à l'entrée ouest du Bois de Feurtille car il n'est vraiment pas en bon état.

De plus, il a constaté qu'il y avait une nouvelle gestion des espaces verts dont il n'est pas fan. Il pense que notamment au cimetière ce n'est pas le meilleur endroit pour faire de la compensation écologique mais surtout il rappelle qu'il faudrait faire la gestion des plantes nuisibles.

Monsieur Julien Cuérel informe concernant le chemin en mauvais état, que la Municipalité a redemandé au Bureau DTP qui avait fait l'étude en son temps pour remettre à jour et à niveau ce qui avait été fait afin de retourner le dossier au Canton car il y a un montant conséquent de subventions qui sont encaissées dans le cadre de ces travaux donc cela prend du temps.

Monsieur Eric Deriaz informe que certaines commune instaurent une charte de bon voisinage entre agriculteurs et particuliers.

Il demande concernant le préavis 27/2020 s'il est actuel.

Madame la Présidente répond que oui, qu'il a été déposé hier et que les conseillères et conseillers l'ont reçu par mail.

Monsieur Eric Deriaz, Président de cette commission, demande aux membres de rester après la séance.

Monsieur Claude Deriaz craint que le Syndic n'aie pas bien compris pour le chemin, car il a été refait, mais pire qu'avant ce qui n'est pas acceptable.

La parole n'est plus demandée, Madame Ariane Vittet clôt la discussion.

Elle rappelle la prochaine date du Conseil fixée au mardi 23 juin 2020.

10. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 37 conseillères et conseillers sont présents et 4 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 21h25.

La Présidente :

La Secrétaire :

Ariane Vittet

Myriam Deriaz

Baulmes, le 8 juin 2020